Casablanca: Ameur dévoile une batterie de mesures en faveur des MRE

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-06-2009 21:02:34

Le ministre délégué chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, Mohamed Ameur a dévoilé, mardi à Casablanca, une batterie de mesures prises en faveur des MRE en matière notamment de transferts d'argent, d'investissements et de crédits immobiliers.

Arrêtées sur la base des conclusions du comité de veille stratégique institué par le gouvernement pour suivre les effets de la crise économique mondiale sur le RME, ces mesures, décidées en accord avec le Groupement professionnel des banques marocaines (GPBM), portent notamment sur la mise en place d'un mécanisme d'encouragement des investissements des MRE.

Il prévoit l'attribution d'une subvention étatique à hauteur de 10% du coût du projet (pas moins de 1 million de DH et pas plus de 5 millions de DH) à tout détenteur de projet qui doit avancer un apport en fonds propres en devises équivalent à 25% du capital total et pourra avoir un crédit bancaire plafonné à 65% du total de l'investissement.

Les MRE pourront en plus bénéficier, jusqu'au 31 décembre 2009, de la gratuité des transferts d'argent effectué par l'intermédiaire des banques marocaines ou leurs réseaux à l'étranger.

Les banques marocaines appliqueront aux opérations de transfert le taux applicable le plus bas et oeuvreront pour l'extension de leurs réseaux. Dans le même volet, il sera procédé à la renégociation des conventions liant les banques aux instituts de transfert d'argent dans la perspective de la suppression de la clause de l'exclusivité.

Toujours en matière de change, il sera procédé, à partir de juin 2009, à une baisse de 50% de la commission de change appliquée à l'ensemble des transactions avec l'extérieur pour la réduire de 2/00 (deux pour mille) à 1/00 et la suppression totale, dans un horizon de deux ans, de la part de l'Etat.

Dans le domaine immobilier, les MRE devront désormais bénéficier de la garantie "Daman Assakane" qui était attribué sur la base du lieu de résidence. Cette extension rétablit l'équité entre les MRE et leurs concitoyens.

M. Ameur a également fait état d'autres mesures d'accompagnement pour soutenir les MRE touchés directement par la crise comme la négociation des rééchelonnements des dettes et des difficultés engendrées par la perte d'emploi, le renforcement des services sociaux au sein des ambassades et consulats, la réduction de 95% des droits de chancellerie ou encore la mise en place par les principales administrations d'un guichet spécial MRE et auprès de chaque wilaya.

Une cellule de vielle stratégique appelée à suivre l'évolution économique et sociale des pays d'accueil et de fournir une radioscopie fidèle des conditions de vie des MRE sera également instituée.

A travers cette panoplie de mesures, on a posé les bases d'une nouvelle méthode de travail reposant sur un véritable partenariat public-privé à même de répondre aux besoins actuels et futurs des Marocains du monde, a commenté M. Ameur.

Et de rappeler que ces incitations et encouragements s'ajoutent à celles annoncées précédemment, comme l'octroi de tarifs préférentiels sur les vols de la RAM, l'intensification du réseau des centres culturels à l'étranger, sans oublier l'accompagnement des MRE durant leur séjour au Maroc.

Le président du GPBM, Othmane Benjelloun, qui a assisté à cette présentation aux côtés des responsables des banques de la place, s'est félicité de l'adoption de ces mesures visant à atténuer les répercussions de la crise sur les MRE qui, a-t-il dit, ont toujours bénéficié d'un intérêt particulier de la part des institutions bancaires, comme en témoigne l'extension de leurs réseaux en Europe, en Asie, en Amériques ou encore en Afrique.

Les MRE, plus qu'une source de transfert de devises, constituent un vivier de compétences, de talents et d'investissements et resteront durablement une richesse exceptionnelle pour le Maroc a-t-il ajouté.

MAPF